# LES ÉTAPES de prise en charge

HAD35 l'hôpital à domicile

## LA DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

La demande d'admission est une prescription médicale, qui émane le plus souvent de votre médecin traitant ou d'un médecin hospitalier.
L'hospitalisation à domicile peut être demandée au médecin par le patient lui-même, son entourage, un SSIAD, un EHPAD, etc.

## L'ÉVALUATION DE VOS BESOINS

La demande initiale est analysée par un binôme infirmier et médecin praticien de l'HAD, en relation avec le médecin prescripteur et votre médecin traitant, qui doit donner son accord.
Vos besoins en soins, matériel, et aides sont identifiés lors de la visite d'évaluation.

## LE PROJET THÉRAPEUTIQUE

Les médecins définissent votre projet thérapeutique, qui prend en compte les aspects cliniques, sociaux et psychologiques en respectant votre autonomie, votre confort de vie et la place de votre entourage. Les médecins sont garatns de votre prise en charge à l'HAD 35.

L'hospitalisation à domicile implique le consentement du patient et celui de ses proches.
Le projet thérapeutique est réactualisé tout au long de votre séjour.

## LES PROFESSIONNELS INTERVENANT AU DOMICILE

Les professionnels qui vous accompagnent habituellement participe à la prise en charge: pharmacien, infirmier, aide-soignant, sage-femme, laboratoire, etc.
En complément, l'HAD35 dispose d'une équipe de soignants: infirmiers, aides-soignants, AVS. L'HAD 35 assure une permanence 24h/24 et 7j/7 pour coordonner les soins et le suivi de votre traitement.

## L'INSTALLATION AU DOMICILE

Pour sécuriser votre parcours de prise en charge, un infirmier coordonnateur de l'HAD organise votre installation à domicile. L'accueil à votre domicile est un moment privilégié, au cours duquel on vous informe du déroulement de votre séjour et de la planification des soins. Sont livrés à votre domicile les médicaments et le matériel indispensables à votre traitement.

## LE SUIVI A DOMICILE

Le dossier de soins reste à votre domicile pour centraliser les données des différents intervenants et permettre la coordination de la prise en soins.
L'usage du dossier est exclusivement réservé aux professionnels, les informations sont confidentielles.
Régulièrement, un infirmier de l'HAD interviendra pour réévaluer vos besoins et adapter votre prise en charge en coordination avec les différents professionnels.

## LA SORTIE DE L'HAD

Comme toute hospitalisation, le médecin praticien HAD prescrit votre sortie d'hospitalisation, avec l'avis de votre médecin traitant.
Si vous intégrez un autre établissement de soins, l'HAD organise votre transfert.

Hôpital à Domicile 35- 7 rue Jules Maillard de la Gournerie - 35000 Rennes
Tél. 02 99 41 14 33 / Fax. 02 99 77 46 88 / accueil@had35.fr / www.had35.fr
Association Loi 1901 / SIRET : 450 741 640 00046 / Code APE : 8610Z / Finess 35 00 42 628

# LES PROFESSIONNELS
## intervenant à votre domicile

## VOS INTERLOCUTEURS HABITUELS

Votre médecin traitant : Il est votre référent médical durant votre prise en charge. Il assure le suivi médical et la prescription des traitements.
Votre pharmacien délivre les traitements prescrits et contrôle leur adaptation à votre état de santé.
Les soignants libéraux (infirmier, kiné, …) dispensent les soins prescrits selon le plan de soins établi par l'HAD 35.

## L'EQUIPE HAD 35

Le médecin praticien de l'HAD : valide l'admission en HAD et assure la coordination de la prise en charge en étroite collaboration avec le médecin traitant. Il garantit la permanence médicale 24h/24 -7j/7 en lien avec l'équipe de soins. Il s'agit de la Sage-Femme pour les prises en charge en périnatalité.

L'infirmier de liaison, votre premier interlocuteur avant l'admission, évalue vos besoins en soins et en équipements pour organiser votre prise en charge à votre domicile. Il recueille votre consentement à l'hospitalisation à domicile.

### à domicile

L'infirmier de suivi organise le suivi de votre prise en charge à votre domicile et coordonne les différents intervenants selon le projet thérapeutique établi. Il réévalue et s'assure de la bonne adaptation des soins.

L'infirmier de chevet dispense les soins prescrits et contrôle votre état de santé.

L'aide-soignant et auxiliaire de vie assurent les soins d'hygiène et vous accompagnent dans les soins de la vie courante.

L'Assistante Sociale évalue vos besoins sociaux et s'assure de la mise en place des aides, qui vous sont nécessaires pour faciliter votre séjour en HAD.

La Psychologue peut intervenir à la demande ou sur proposition de l'équipe soignante pour vous soutenir vous ou votre entourage.

Les professionnels de soins de support complètent la prise en charge par un accompagnement plus personnalisé selon les besoins et à votre demande ou sur proposition de l'équipe soignante : socio-esthéticienne – diététicienne - sexologue

### à l'HAD

Le responsable des soins et les cadres de santé coordonnent l'ensemble des professionnels et s'assurent de la qualité et de la sécurité des soins au domicile. Ils participent à la permanence 24h/24 -7j/7.

L'Equipe pharmaceutique se compose d'un pharmacien et de préparateurs. Ils s'assurent de la disponibilité de l'ensemble des traitements et dispositifs médicaux et veillent à la délivrance des médicaments hospitaliers. Le secrétariat médical assure la gestion du dossier patient et la transmission des informations.

### À NOTER

**Les autres professionnels :** la direction, l'équipe des ressources humaines, le pôle comptable et financier, le pôle de l'information médicale, l'accueil, le service qualité et l'équipe logistique contribuent à la qualité et la sécurité de votre prise en charge et sont à votre écoute.